

FACTURE N° 20251000014979

A TALENCE, le 10/10/2024

Nos Références à rappeler:

N° Client: 60984915300133

FACTURE N°: 20251000014979

Vos Références:

BDC/Contrat/Dossier :: ZB-701699

N° Siret: 60984915300133

N° TVA Intra :

REDUCIO POUR LE COMPTE DE LILLY FRANCE

5 RUE DU TALUS

67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

FRANCE

Nom Prénom Apprenant:	Baptiste BURTEAUX				
N° Individu:	I99862				
Intitulé formation:	MSc International Trade and Logistics				
Date de début du contrat: 07/09/2023		Date de fin de contrat: 24/10/2025		Scolarité : 2024/2025	

Descriptif	U	Qté	P.U. HT	% remise	Code TVA	Montant HT
MSc International Trade and Logistics - Reste à charge		1,00	3 596,67 €			3 596,67 €

Nous attestons que l'apprenti est toujours en formation au moment de la facturation

Modalités de paiement:	Code TVA T0 = exonéré TVA art 261 à 261E du CGI				
	Mode: Virement	Code TVA	Taux	Base HT	Montant TVA
IBAN Kedge BS : FR7630004028110001120676683					
BIC: BNPAFRPPXXX					
Échéances de paiement:	Total Remise				0,00€
Échéance	Total montant HT				3 596,67€
30/11/2024	TVA (*)				0,00€
	Total montant TTC				3 596,67€
	Acompte et ou Bourse				0,00€
	Net à payer (*) TVA acquittée sur les débits selon autorisation				3 596,67€
	Coupon à découper à joindre à votre règlement par cheque				

N° Client:	60984915300133	N° Facture:	20251000014979
Montant facture :	3 596,67€		

KEDGE BUSINESS SCHOOL

Siège Social - 680 cours de la Libération - 33405 Talence Cedex - France
N° de déclaration activité : 93131340113 - Association loi 1901 à but non lucratif
SIREN 514005123 - TVA intracommunautaire FR76514005123 - APE 8542Z
kedge.edu

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

1/ Date de paiement :

30 jours fin de mois à compter de la date de facturation.

Se référer à la convention de formation et/ou à l'annexe financière qui vous a été transmise lors du conventionnement de l'Apprentissage, en début de parcours scolaire.

2/ Modalités de paiement :

Chèque à l'ordre de KEDGE BS ou virement bancaire, merci de rappeler les références des factures réglées ou d'envoyer le détail du règlement par mail précisé dans l'article 7.

3/ Recouvrement :

En cas de retard de paiement une 1ère relance par mail est envoyée 7 jours après la date d'échéance du paiement de la facture. Si le paiement n'est pas effectué 14 jours après, une 2ème relance par mail est envoyée. A défaut de régularisation dans les 60 jours une relance par courrier recommandé avec accusé de réception est envoyée. Si le paiement n'est toujours effectué dans les 10 jours après réception du recommandé, une procédure contentieuse peut être mise en place et les frais générés par celle-ci seront à la charge du débiteur.

4/ Pénalités :

Tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'exigibilité immédiate des sommes restant dues sur lesquelles s'appliquent des pénalités calculées au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités courront du jour de la livraison du bien ou de la date d'exécution du service jusqu'au paiement effectif des sommes dues. Pour les entreprises, en plus de ces pénalités une indemnité forfaitaire de 40 € pour les frais de recouvrement due au créancier sera appliquée en cas de retard de paiement (selon l'art L441-3 du Code du Commerce).

5/ Juridiction :

Se référer à la convention de formation établie lors du conventionnement, en début de parcours scolaire.

6/ Escompte:

Aucun escompte ne sera pratiqué en cas de paiement anticipé.

7/ Contacts :

Courriel - comptabilite-alternance@kedgebs.com

Téléphone - [0 800 730 992](tel:0800730992) (service et appel gratuits)